



# AGM Volley-Ball

## Fiche d'inscription

### Saison 2025/2026

Contact : 03.84.75.35.56

Email : volley@agm-vesoul.com

Site : www.agm-vesoul.com

## Licencié (e)

NOM : .....

PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

TAILLE TEECHIRT : .....

TAILLE SHORT : .....

ADRESSE : .....

TÉLÉPHONE FIXE : ..... PORTABLE : .....

MAIL : .....

## Autorisation parentale pour mineur (e)

Je soussigné ( e).....

père, mère, tuteur de l'enfant.....

l'autorise à suivre les entrainements, stages, compétitions organisés par le club, le comité départemental, la ligue de Bourgogne Franche-Comté et la Fédération Française de Volley-Ball.

J'autorise le club à publier sur le site internet agm-vesoul.com, la page Facebook et Instagram du club des photos où figure mon enfant.

Je n'autorise pas le club à publier sur le site internet agm-vesoul.com et la page Facebook Instagram du club des photos où figure mon enfant.

Signature :

## Pièces à joindre avec cette fiche d'inscription

- une photocopie de la carte d'identité ( sauf pour les joueurs licenciés la saison précédente)

- la demande de licence FFVolley complétée

- Le règlement par chèque (à l'ordre de AGM Vesoul Volley-Ball), espèces, coupons sports ou virement

Catégories	Tarifs
Moins de 7 ans né( e )s en 2019 et après	90 €
Moins de 9 ans né( e )s en 2017 et 2018	100 €
Moins de 11 ans né( e )s en 2015 et 2016	100 €
Moins de 13 ans né( e )s en 2013 et 2014	100 €
Moins de 15 ans né( e )s en 2011 et 2012	100 €
Moins de 18 ans né( e )s en 2008, 2009 et 2010	130 €
Moins de 21 ans né( e )s en 2005, 2006 et 2007	130 €
Séniors nés en 2004 et avant	130 €
Loisirs	65 €

## A lire attentivement

1) La cotisation contribue pour une part essentielle mais insuffisante à couvrir les frais de licence, assurance, engagement des équipes en championnat, arbitrages ...

2) Une réduction est appliquée aux familles ayant plusieurs licenciés à raison de 10€ par cotisation à partir de la seconde

3) Il est toujours possible à un membre du club d'amortir sa cotisation en participant aux diverses tâches qui donnent lieu à indemnisation : arbitrage, marque, encadrement des équipes jeunes...

4) La participation des parents est nécessaire lors des déplacements des équipes de jeunes (de -11 à -21) tout au long de la saison. Un calendrier sera distribué ultérieurement pour pouvoir anticiper ces déplacements et effectuer un roulement des accompagnateurs.

